

Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes **du 19 octobre 2022**

Extrait des délibérations

Délibération relative au Marché Public

MARCHE N° : 2269R09AO
INTITULE : SOLUTION SAAS DE GESTION DE WEBINAIRES POUR LES CCI
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé un accord-cadre pour doter l'ensemble des CCI d'un outil de gestion de webinaires, qui sera interfacé avec la GRC régionale VITAE.

Dans ce cadre, la CCI de Région Auvergne-Rhône-Alpes assure une fonction de centrale d'achats au sens de l'article L2113-2 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum de 300 000 € HT sur 4 ans, comprenant une période initiale de 2 ans, reconductible tacitement 2 fois par période de 1 an.

La Commission des marchés se réunit le 18 octobre 2022, afin d'émettre un avis sur l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes demande à l'Assemblée Générale de l'autoriser à passer ce marché dans les conditions qui seront énoncées.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61	Voix pour : 106
Présents : 62	Voix contre : 0
Représentés : 44	Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
A Lyon, le 21 octobre 2022

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND

